



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des institutions

Rapport

Élection à la présidence et à la vice-présidence de la
Commission

Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2018

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 224-20181205

2018

Séance du mardi 4 décembre 2018

Mandat : Élection à la présidence et à la vice-présidence de la Commission (Décision de la Commission de l'Assemblée nationale le 30 novembre 2018)

Membres présents :

M. Charette (Deux-Montagnes)
M. Fontecilla (Laurier-Dorion)
M^{me} Lachance (Bellechasse)
M. Lafrenière (Vachon)
M. Lamothe (Ungava)
M^{me} Lecours (Les Plaines)
M. Lemieux (Saint-Jean)
M. Lévesque (Chapleau)
M. Ouellette (Chomedey)
M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé)

Autre député présent :

M. Paradis (Lévis), président de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 16 h 37, M. Paradis (Lévis) déclare la séance ouverte.

ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

M. Lafrenière (Vachon) propose la motion suivante :

QUE M. Charette (Deux-Montagnes) soit élu président de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M. Charette (Deux-Montagnes) élu président de la Commission.

M. Charette (Deux-Montagnes) prend ses fonctions à la présidence.

ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENCE

M^{me} Robitaille (Bourassa-Sauvé) propose la motion suivante :

QUE M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) soit élue vice-présidente de la Commission.

La motion est adoptée à l'unanimité des membres de chaque groupe parlementaire.

M. le président déclare M^{me} Anglade (Saint-Henri–Sainte-Anne) élue vice-présidente de la Commission.

À 16 h 40, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Carolyne Paquette

Benoit Charette

CP/sq

Québec, le 4 décembre 2018